

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.803.2010.TREATIES-7 (Notification dépositaire)

PROTOCOLE À LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, DE 1979, RELATIF AUX  
POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

AARHUS, 24 JUIN 1998

CANADA : NOTIFICATION CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 5 DE  
L'ARTICLE 14 DU PROTOCOLE<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 10 décembre 2010, le Gouvernement canadien a notifié le Secrétaire général, conformément au paragraphe 5 de l'article 14 du Protocole, qu'il ne peut accepter les amendements aux annexes V et VII du Protocole, transmis par la notification dépositaire C.N.554.2010.TREATIES-2 du 14 septembre 2010.

Conformément au paragraphe 5 de l'article 14 du Protocole, toute partie qui n'est pas en mesure d'approuver un amendement aux annexes V ou VII en donne notification au dépositaire par écrit dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la communication de son adoption. Le dépositaire informe sans retard toutes les Parties de la réception de cette notification. Une Partie peut à tout moment substituer une acceptation à sa notification antérieure et, après le dépôt d'un instrument d'acceptation auprès du Dépositaire, l'amendement à cette annexe prend effet à l'égard de cette Partie.

Le 13 décembre 2010



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.554.2010.TREATIES-2 du 14 septembre 2010 (Amendement aux annexes V et VII).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.